Prêt pour le Projet « Du Feu et de l'Eau pour une Terre sous le Vent »

Emprunteur : Farigoule & Compagnie, Annabelle et Sylvain Würbel					
Prêteur :					
Montant du prêt :					
Condition : Le prêt ne peut pas excéder 760€ par an, sous peine d'être fiscalisé à 60% (emprunteur) Il est sans intérêt, par solidarité.					
Modalités :					
Le prêt sera remboursé à partir du 31/12/2014, selon le tableau joint. Le prêteur choisit l'échéance qui lui convient dans le tableau suivant, en une ou plusieurs fois					
Echéance	31/12/20 14	31/12/20 15	31/12/201 6	31/12/20 17	31/12/201 8
Rembourseme nt					
Date :					
Le prêteur L'emp				L'emprunt	teur

Cette fiche peut être signée devant un officier d'Etat Civil